

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-06(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 février, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Lila DESJARDINS, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPÉRINI, Marion MAGNAN, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Jacques DEPIEDS (suppléant de madame MOUTTE), Patricia PAUL, Sandra RAPONI, Jean-Yves ROUX.

Objet : Plan pluriannuel d'investissement 2024-2027

Le président expose :

Par délibération du 12 avril 2023, le conseil d'administration a adopté le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR). Ce dernier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

L'adoption de ce schéma de politique publique engendre l'actualisation des documents structurant du SDIS 04 à savoir :

- Règlement opérationnel,
- Référentiel tripartite sur les soins et secours d'urgence aux personnes,
- Convention de financement SDIS – Département,
- Plan pluriannuel d'équipement ;
- Plan pluriannuel de recrutement ;
- Plan pluriannuel de formation ;
- Schéma directeur des systèmes d'information et de communication.

Les travaux de réactualisation du règlement opérationnel ont débuté. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 25 janvier en présence de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture.

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication a été approuvé par le conseil d'administration le 12 octobre 2023. Le recrutement d'un chargé de projet est en cours.

Il vous est proposé aujourd'hui d'arrêter la trajectoire de notre plan pluriannuel d'investissement 2024-2027.

Afin d'améliorer la lisibilité, il vous est proposé d'adopter notre document structurant à travers sept programmes :

- Véhicules d'incendie et de secours et embarcations (programme 1),
- Petits matériels – EPI – habillement (programme 2),
- Casernes (programme 3),
- Santé et secours médical (programme 4),
- Transmission – Communication (programme 5),
- Spécialités opérationnelles (programme 6),
- Informatique – SDSIC (programme 7).

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240208-2024-06-FIN-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Chaque programme est décliné en autorisation de programmes et crédits de paiement.

Cette logique correspond également aux remarques des chambres régionales des comptes lors de l'examen des SDIS (SDIS Côte d'Or en 2021) « La chambre invite le SDIS à étendre la pratique des AP/CP à l'ensemble des dépenses ayant un caractère pluriannuel et à affiner sa programmation au travers du plan pluriannuel d'investissement existant et d'un plan d'équipement pluriannuel. »

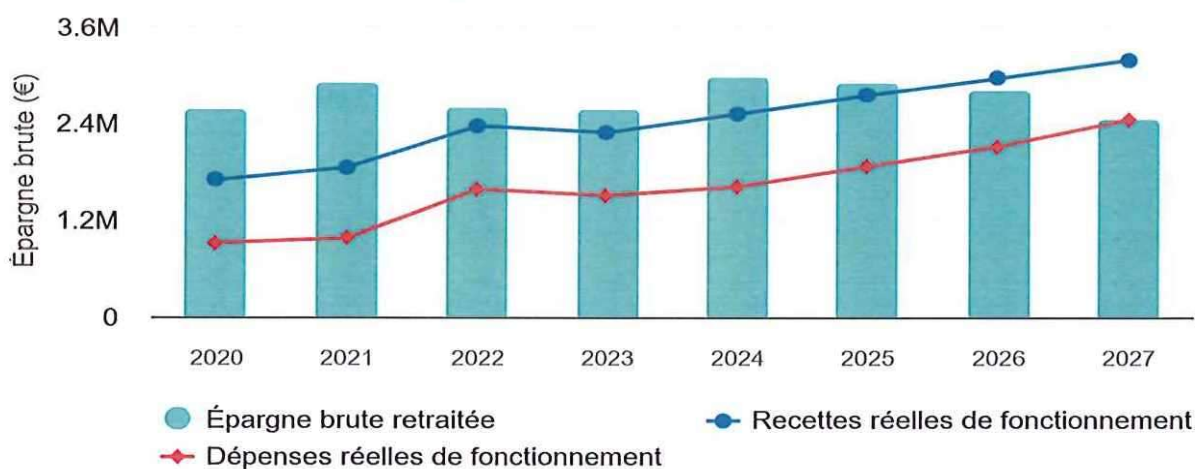
Vous trouverez, en annexe, le tableau récapitulatif du plan pluriannuel d'investissement avec les autorisations de programmes et les crédits de paiement.

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L1424-35 que les relations entre le Département et le service départemental d'incendie et de secours font l'objet d'une convention pluriannuelle. Le document actuel se termine le 31 décembre 2024.

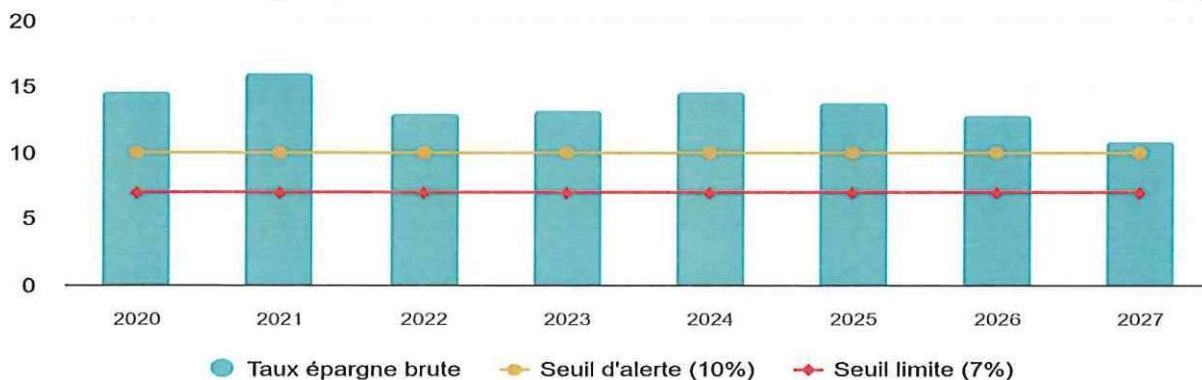
La nouvelle convention intégrera ce P.P.I. ainsi que son financement.

Ce plan qui vous est présenté engendre les ratios financiers suivants qui sont des estimations :

Épargne brute et effet de ciseaux

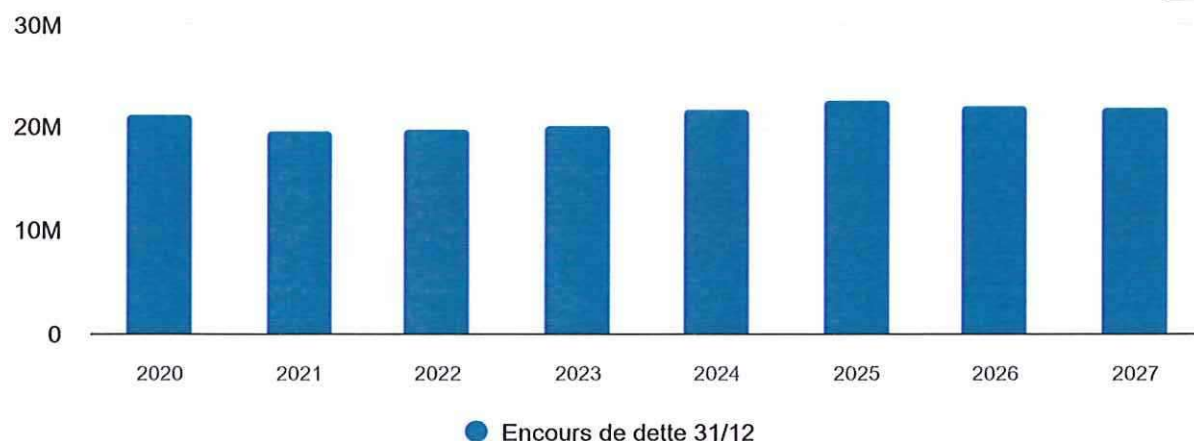


Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte

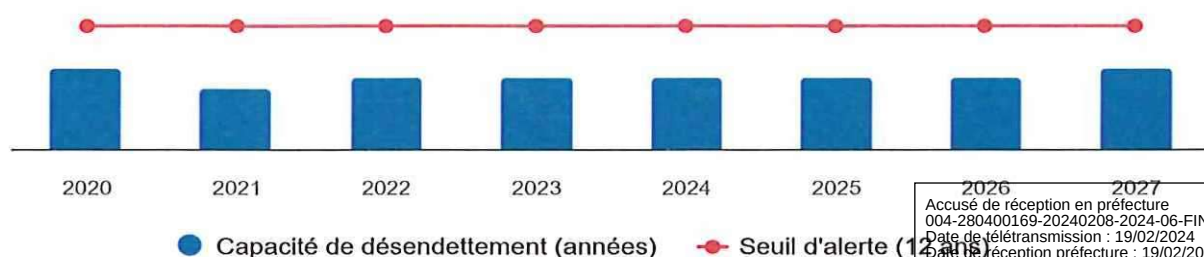


Nom	2023	2024	2025	2026	2027
	Tendance par défaut	Prospective	Prospective	Prospective	Prospective
v Information générale					
Epargne brute retraitée	2 602 847	2 998 135	2 937 090	2 824 527	2 477 653
Encours de dette maximum cons...	26 028 470	29 981 350	29 370 903	28 245 274	24 776 534
Capacité d'emprunt	5 689 234	8 092 578	6 637 830	6 077 697	2 745 911
Capacité de désendettement	7,81	7,30	7,74	7,85	8,89
v Equilibrage de la section Investissement					
Montant nécessaire à l'équilibre ...	4 843	0	0	0	0
Excedent ou déficit de fonctionn...	280 310	205 605	200 000	200 000	196 764
Excedent ou déficit d'investisse...	139 014	-4 843	0	0	0
Virement au 1068	19 695	0	414 210	347 560	208 234
Emprunt contracté	1 165 000	3 926 056	3 215 260	1 810 360	2 288 325

Encours de dette 31/12



Capacité de désendettement de la collectivité

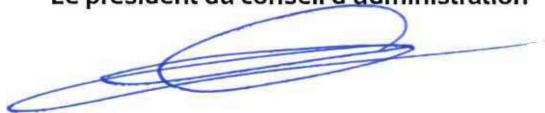


Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240208-2024-06-FIN-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'approuver le plan pluriannuel d'investissement pour les exercices 2024 à 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

CREDITS DE PAIEMENT	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100